



Conseil du développement industriel

Quarante-cinquième session

Vienne, 27-29 juin 2017

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Cadre de programmation à moyen terme et plan d'investissement à moyen terme

Cadre de programmation à moyen terme 2018-2021

Ensemble de propositions du Directeur général

Rectificatif

Conformément aux dispositions du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les paragraphes 40 i) et 41 du document IDB.45/8/Add.2 ont été légèrement modifiés. Les modifications apparaissent dans le présent rectificatif (IDB.45/8/Add.2/Corr.1). Le texte ajouté à l'original y est souligné. Les membres de phrase supprimés sont entre crochets.

Paragraphe 40 i)

Créer une prospérité partagée: faire progresser l'élimination de la pauvreté et l'inclusion sociale grâce au développement industriel; créer des capacités de production de manière inclusive; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; et offrir davantage de possibilités à [tous, femmes et hommes, ainsi qu'à] tous les groupes d'âge et groupes sociaux, également par la conclusion de partenariats avec toutes les parties prenantes aux processus d'industrialisation;

Paragraphe 41

Les politiques industrielles et économiques doivent être conçues de manière à distribuer les bienfaits de façon inclusive. L'inclusion est essentielle pour réaliser le potentiel de développement des industries, réduire l'inégalité des revenus et renforcer la cohésion sociale, tant dans les pays développés que dans ceux en développement. En donnant aux parties marginalisées de la population, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir, on peut également contribuer à réduire la pauvreté. [Lorsque] L'industrialisation inclusive permet le progrès de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ce qui contribue, notamment, à la réalisation de l'ODD 5, en particulier par la création d'emplois et de possibilités de revenus. Lorsque les jeunes grandissent sans acquérir des expériences ou des compétences entrepreneuriales, leur



capacité à devenir des entrepreneurs est limitée. De même, le faible niveau d'instruction des femmes et de participation de ces dernières aux activités de production entrave l'esprit d'entreprise. L'ONUDI recueille et publie des données ventilées par sexe sur l'emploi dans les secteurs industriels, mais la couverture des pays est souvent encore limitée.
